

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 22 janvier 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Bernard Piguet Mme Julia Collis M. Jacques Petitpierre	président vice-présidente secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrey, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bruno Holzer, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général

Absent-e-s excusé-e-s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008
 2. Communications du Maire
 3. Projet de délibération :
 - **01/2009** : Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin la Vy-la-Tour
 4. Rapports des commissions
 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
 6. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15 et remercie de leur présence les jeunes citoyens atteignant la majorité cette année, qui ont été invités par l'Exécutif et la commission de la jeunesse à une petite verrée juste avant d'assister à la présente séance. Il fait le vœu que les relations soient cordiales et aboutissent à de bonnes choses en 2009. Enfin, il remercie tout le monde d'avoir contribué à la réussite du repas des aînés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Corinne Ménétrey** demande une 1^{ère} correction, en page 2, point 2, lettre c) :
→ «...quelles personnes seront absentes. ~~FT et CM seront là.~~ Réponse à donner... ».
- 2^{ème} correction par **Florio Togni**, page 4, point 4, lettre c), 2^{ème} paragraphe à remplacer par :
→ « **Florio Togni a également constaté avec découragement, l'état du sous-sol de la salle communale, lors de la soirée de la Fête de l'Escalade. Il a relevé des comportements inacceptables de la part des enfants, notamment des lancers d'assiettes de soupe, jets de nourriture, papier de toilette en quantité par terre. Peu de surveillance de la part des parents...** Ce sentiment... à rediscuter. **Florio Togni appuie la proposition d'un texte dans le Meinier infos appelant à plus de respect et de collaboration entre la Commune et les parents.** »
- 3^{ème} correction, mentionnée par **Marlène Favre** en page 3, point 2, lettre h) :
→ «...au chemin des Lance-Pierres au début de l'année 2009, ~~en parallèle avec ceux du chemin des Champs-de-la-Grange,~~ pour autant que le crédit pour ce dernier soit approuvé aujourd'hui. **Ceux du chemin des Champs-de-la-Grange se feront également.** Le devis va suivre,... ».
- **Alain Corthay** fait part d'une 4^{ème} correction, page 2, point 2, lettre a) :
→ «Elle a été ~~accordée à~~ **déposée par** Philippe... ».

2. Communications du Maire

a) **Groupement intercommunal pour la petite enfance**

Infos données par **le Maire** sur l'état d'avancement de ce groupement. Les projets des statuts et de la délibération, ainsi qu'un document relatif au capital de dotation dudit groupement, sont distribués à l'assemblée pour lecture. Ces documents et notamment le projet de statuts ont été validé par les Exécutifs. Ils ont été conçus en collaboration avec Amalthée, les communes voisines et un avocat pour l'aspect juridique. Un vote d'intention du Conseil municipal devra être voté en février, avant le vote officiel d'approbation de la constitution du groupement et de ses statuts qui aura lieu en mars. Le groupement serait ainsi créé. C'est ensuite, lors de la validation de la suite du projet d'aménagement du Centre du village, qu'il sera alors temps de penser à l'engagement d'un-e directeur-trice de crèche, du personnel correspondant et de tout le reste. Après lecture de ces documents, toutes les questions seront les bienvenues. **Le Maire** explique le principe du capital de dotation et les réserves émises quant à la création groupement et le crédit pour le capital de dotation; en effet, la délibération de Meinier sera conditionnée à l'acceptation du projet par les autres communes.

b) Roch immobilier

Environ Fr. 234'000.- vont être versés comme recette supplémentaire sur les comptes de fonctionnement 2008 ou 2009 (à déterminer). Cet argent provient de ce qui a pu être récupéré pour Meinier suite à la mise en faillite de la Régie Roch il y a des années. La perte finale de cette affaire se monte à environ Fr. 200'000.-.

Les jeunes citoyens quittent l'assemblée à ce moment de la séance, comme ils l'avaient annoncé.

c) Parcelle de la Tour

Des promoteurs ont été reçus par le Maire. Une promesse d'achat a été signée. Dans le nouveau projet présenté, le maintien du restaurant est prévu - sans destruction du bâtiment actuel - ce qui permettrait de respecter le souhait émis par la Commune dans le Plan directeur communal.

d) Déclassement des hameaux

Enquêtes publiques sont à disposition au DCTI et à la mairie du 16 janvier au 15 février. Conformément à la procédure officielle, elles seront suivies de délibérations à voter. Cette mise à l'enquête respecte la résolution qui avait été votée par le Conseil à l'époque. En réponse à la question posée par **André Favre, le Maire** va se renseigner pour savoir si ce changement d'affectation peut avoir un impact fiscal sur la valeur de certains bâtiments.

e) Nouveaux habitants à Meinier

La verrée de bienvenue est fixée au 2 juin 2009 vers 19h00 à la mairie.

f) Aide humanitaire

Pour la bande de Gaza, vu l'urgence de la situation et bien que le sujet n'ait pas pu être traité au préalable en commission, l'Exécutif a décidé de verser Fr. 1'000.- à la Chaîne du bonheur, informe **Alain Corthay**.

g) Aînés

Alain Corthay continue en adressant ses remerciements très sincères aux membres de la commission concernée, aux conseillers et aux membres de l'Exécutif, ainsi qu'à tous les conjoints présents, pour leur engagement en faveur du repas des aînés de janvier. A sa connaissance, depuis qu'il est au Conseil, c'est la première fois que tous les membres du Conseil et de l'Exécutif étaient présents. Le repas a eu beaucoup de succès, puisque nous avons accueilli 25 aînés de plus que l'année passée. Ce furent des moments très agréables et chargés d'émotion. Bravo à tous!

h) Nationalité genevoise

La loi change un peu rapporte **le Maire**. En effet, vu le nombre très réduit de préavis négatifs lors de demandes de naturalisations (10 sur 1'564 favorables), un préavis négatif devra désormais être motivé et ne pourra se faire désormais que par voie de recours au Tribunal administratif.

i) Salle communale

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de la transformation de la salle communale et lors des contrôles réguliers de la charpente, des spécialistes ont évalué la situation et l'évolution des tirants installés voici 6 ou 7 ans. Malheureusement, vu l'état actuel, le maître charpentier ne peut pas exclure un sinistre potentiel, donc garantir la sécurité. Situation confirmée par Perreten & Milleret qui procèdent au contrôle tous les 2 ans. Par conséquent, il interdit l'exploitation de la salle tant que les fermes porteuses n'auront pas été assainies et qu'un

étayage provisoire de la structure n'aura pas été fait. Des travaux de plusieurs semaines - voire des mois - devront être effectués pour la réhabiliter. Les sociétés meinites vont être informées, l'USM ayant été prévenu hier pour leur choucroute programmée tout prochainement et qui va devoir être déplacée - lieu ou date. Les autres salles adjacentes (salle polyvalente, buvette, etc) ne semblent pas être concernées, ni la scène de la salle communale. Le renfort provisoire de 2001-2002 va être examiné à fond pour savoir s'il faut le renforcer à nouveau provisoirement ou effectuer une réparation plus lourde. Une information va être donnée en tous ménages. La durée de cette mesure d'interdiction sera mieux connue lorsque les personnes mandatées auront fait leur rapport.

3. Projet de délibération

- **01/2009** : Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin la Vy-la-Tour

Etienne Murisier explique les raisons et la nécessité de cette délibération, en montrant des photos de l'état actuel de ce chemin - prises par François Mégevand, qu'il remercie.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4. Rapports des commissions

a) **Finances (FIN)**

Pierre Pricat a travaillé récemment avec le comptable pour remettre à jour le tableau des différents objets d'investissements communaux terminés, en cours ou projetés. Par ailleurs, **Jean-François Jordan** est passé le même jour, pour étudier le plan décennal. Quand ce travail sera terminé, la commission sera convoquée et informée en détail.

b) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Corinne Ménétrey revient sur l'étude de faisabilité de Michel Périllat et Annick Limat, enrichie de l'étude approfondie des besoins et remarques des sociétés meinites. Cela a abouti à trois options : 1 transformation légère, 1 moyenne et une plus lourde, non encore chiffrées. D'après le sondage aux sociétés, il ont surtout besoin de place pour le stockage de matériel.

Le projet de transformation et de rénovation de la maison Berthet est toujours en pourparlers avec l'Etat.

c) **Information, Communication & Votations (ICV)**

François Mégevand indique que la commission va principalement travailler sur le remaniement du site internet de la commune pour le rendre plus attractif.

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

La commission se réunit demain pour préparer le concert de Tirabosco, le 1^{er} août, l'inauguration du Centre sportif, etc. Sinon, rien à signaler de particulier selon **André Favre**.

e) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

Marlène Favre informe que les travaux vont débuter le 26 janvier au chemin des Champs-de-la-Grange, une déviation sera mise en place pendant ces 2 à 3 semaines.

Le bois de Tournafou va être nettoyé. Le service des forêts a donné son autorisation. La voirie va procéder à l'abattage d'arbres et le reste du travail se fera avec une association encadrant des jeunes. Le bois sera sorti par des chevaux.

f) **Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Myrna Lachenal tient à remercier tout un chacun encore une fois pour l'aide apportée au repas des aînés.

Le Club des aînés est bien lancé et organise des activités.

g) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

Florio Togni résume ce qui a été traité ou discuté en commission depuis l'automne : participation à l'organisation de l'Escalade et du Noël de l'école. Le 20 novembre 2008, réunion avec le TSHM (travailleur social hors murs) et les animateurs-trices de la Rampe pour réfléchir à la question de la consommation d'alcool, ce qui découle sur un projet qui devrait se dérouler au printemps, du 23 au 25 avril 2009 précise **Alain Corthay**.

h) **Réclamations (REC)**

Ràs.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Fondation de la Pallanterie**

Corinne Ménétrey signale que pour le bâtiment des pompiers, le réfectoire est sec. Par contre, des infiltrations ont été constatées dans les douches.

Places de parking: 16 ont été vendues sur les 35 (bâtiment 5). **Le Maire** rajoute qu'un récent courrier de la Fondation précise l'état de vente et de location dudit parking: 30 places sont encore libres, ce qui signifie qu'entre 70 et 80 ont été louées ou vendues.

b) **Amadeus**

Florio Togni s'interroge sur l'utilité de sa fonction au sein de ce comité, car rien de particulier ne lui a été demandé depuis qu'il a accepté de représenter la commune, hormis la récente convocation à leur assemblée générale - à laquelle il n'a pas pu assister.

c) **Groupement intercommunal pour le Centre sportif de Rouelbeau**

Jean-François Jordan intervient pour rajouter le Groupement dans les commissions externes, pour lequel il sera le porte-parole. Il relate la dernière rencontre qui a eu lieu le 16 janvier, lors de laquelle le travail a principalement porté sur l'élaboration d'un règlement interne, basé sur les conventions signées entre le Groupement, le gérant et les communes et qui règlera les principes du fonctionnement du Centre sportif. Prochaine séance le 28 janvier avec les clubs de tennis et de football (USM+St-Paul), importante car ce sera la 1^{ère} réunion entre le Groupement et ces 3 sociétés. Inauguration confirmée le 23 mai, mais, après discussion avec le Groupement, elle sera organisée par la commission Sport, Culture & Loisirs au lieu du Groupement, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. En effet, il est plus logique que ce soit le point d'orgue d'un projet meinite, même si les sociétés externes de la commune seront évidemment conviées à cet événement.

d) **ACG - Commission jeunesse**

La prochaine séance a lieu le 23 janvier annonce **Alain Corthay**, donc plus d'infos suivront, notamment sur le nouveau statut des mamans de jour qui est en discussion actuellement et dont l'impact sur la nouvelle péréquation financière ne sera pas négligeable.

e) **ACG - Bibliobus**

Les horaires ont changé pour le bibliobus avertit **Etienne Murisier**. Ce sera un jeudi par mois de 9h à 12h. Cette proposition ne convenait pas et n'avait d'ailleurs pas obtenu l'aval de l'Exécutif, mais ils n'en ont pas tenu compte pour 2009 par manque de temps dans leur organisation semble-t-il. Tout va être rediscuté cette année pour 2010.

6. Divers

a) **Bulletin communal**

Prévu pour le printemps, les dates butoir pour les articles seront annoncées prochainement précise **Jacques Petitpierre**.

b) **Stationnement**

Pierre Pricat signale que 2 voitures savoyardes se garent tous les matins sur le parking de la salle communale, leurs conducteurs-trices prenant ensuite tranquillement le bus. Pourquoi ne pas étendre la zone bleue pour éviter que les places de parking blanches ne deviennent un parking d'échange, reculant d'une certaine manière le P+R. **Bruno Holzer** indique que la situation est la même au chemin du Stade, le long de la route. Il faudrait envisager une vignette ou un système qui permettrait d'éviter cet échange de véhicule professionnel contre privé par les frontaliers. Un macaron pour les habitants permettrait peut-être en effet de régler le problème, confirme **le Maire**.

Yannick Dupraz réplique que l'idée de base est tout à fait cohérente et répond parfaitement à ce que l'on peut attendre de ces personnes, c'est-à-dire de prendre les transports publics le plus près possible de chez eux, au lieu d'aller en voiture jusqu'au P+R des Eaux-Vives par exemple. Il est du ressort des autorités de créer un P+R pour permettre à ces personnes d'éviter d'engorger la circulation du canton.

c) **TPG**

A propos des transports publics, **Bruno Holzer** s'étonne que de petits bus circulent aux heures de pointe et de plus grands - articulés - en dehors de ces heures. **Le Maire** suggère, afin d'agir concrètement auprès des TPG, de noter si possible avec précision les heures de passages de chaque type de véhicule.

d) **Café du Cheval Blanc**

Pas de nouvelles selon **le Maire**, en réponse à la question de **Pierre Pricat**.

e) **Gîte des aînés**

Le nettoyage devrait être effectué plus régulièrement dans ce local suggère **Bruno Holzer**, la propreté laissant à désirer. **Le Maire** répond que chaque utilisateur pourrait faire un effort, même si Malou a été priée de le faire plus souvent.

f) Repas des aînés

Encore des remerciements de la part de **Yannick Dupraz** pour ce repas. Il colporte de sa propre initiative les propos enthousiastes de sa mère, qui a beaucoup apprécié ces moments "absolument superbes".

g) Salle communale

Yannick Dupraz estime que José doit être remercié pour son travail remarquable et se demande s'il est félicité à sa juste valeur. Il mérite d'être encouragé, ce qui a été fait récemment par lettre notamment rapporte **Alain Corthay**. **Le Maire** rajoute que des primes occasionnelles sont versées pour remercier les employés communaux, ce que confirme **Michel Vazquez**.

h) Cartes de vœux de Blanche Corthay

Le Maire avise qu'un courrier va lui être adressé pour la remercier des cartes de vœux apportées personnellement chaque année à tous les membres du Conseil municipal et de l'Exécutif.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 février 2009 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Jacques Petitpierre

.....
Bernard Piguet

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 22 janvier 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 01/2009

Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin la Vy-la-Tour

Vu la nécessité de procéder à l'aménagement et la réfection d'une partie du chemin la Vy-la-Tour, vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 160'000.- pour la réfection et l'aménagement du chemin la Vy-la-Tour,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.331.15, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 160'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **2 mars 2009**.

Meinier, le 30 janvier 2009

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet